



FRAKTION

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
17 FEV. 2016
1821

Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet des accises prélevées sur les produits pétroliers.

Selon les chiffres des Douanes et Accises, les ventes d'essence ont baissé en 2015 de 5,16 % et celles du diesel de 4,89 %. Il en est de même pour le montant des accises prélevées sur l'ensemble des produits pétroliers qui a baissé de 4,93% entre 2014 et 2015.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances.

- Quel a été l'impact du rétablissement des contrôles aux frontières françaises suite aux attaques du 13 novembre dernier à Paris sur les recettes liées à la vente de carburant, de cigarettes ou encore d'alcool aux stations-service ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur une baisse éventuelle des ventes de carburant, de cigarettes et d'alcool aux stations-service situées le long des frontières et sur les autoroutes liée à ces contrôles ?
- Etant donné que les prix du pétrole ne cessent de chuter depuis juillet 2014, Monsieur le Ministre estime-t-il que les accises prélevées sur les produits pétroliers et les recettes liées à la vente de cigarettes et d'alcool vont encore baisser et le cas échéant de quel montant ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
18 MARS 2016

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 814xf2a0a

Luxembourg, le 17 mars 2016

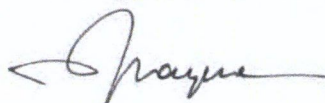
Concerne : Question parlementaire n° 1821 du 17 février 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant les accises prélevées sur les produits pétroliers

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,


Pierre GRAMEGNA



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire N°1821 du 17 février 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth

Si l'Administration des douanes et accises dispose bien de statistiques agrégées sur la vente de carburants, de cigarettes et d'alcool, celles-ci ne distinguent pas les points de vente en fonction de leur localisation géographique ou de leur proximité à certains axes routiers.

La baisse des recettes sur les produits pétroliers, dont la tendance est constante depuis plusieurs années, a bien été prise en compte dans les projections du ministère pour l'établissement du projet de budget pluriannuel, sachant que le montant des accises prélevées sur les carburants est indépendant de l'évolution des prix.

Alors qu'une partie des ventes de tabac et d'alcool est certainement liée avec la vente de carburants, l'évolution des recettes provenant des ventes de tabac et d'alcool n'y est pas directement corrélée. Alors que les ventes de tabac sont en déclin depuis plusieurs années (du fait notamment de l'effet des politiques publiques de santé), les ventes de boissons alcooliques connaissent une évolution positive. Là encore, ces tendances ont été prises en compte au niveau des projections budgétaires.

Les chiffres correspondants se présentent ainsi :

Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise:

2016: 945.139.020 €

2017: 906.992.950 €

2018: 887.626.420 €

2019: 908.557.490 €

Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes:

2016: 107.297.990 €

2017: 115.723.560 €

2018: 127.525.180 €

2019: 140.048.400 €

Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales:

2016: 175.412.510 €

2017: 173.400.380 €

2018: 171.388.250 €

2019: 169.376.120 €

(Source : <http://www.budget.public.lu/>)

A ce stade, il n'apparaît pas que ces chiffres doivent être adaptés du fait des contrôles frontaliers effectués pendant un temps limité par les autorités françaises.